

**DELIBERATION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION  
CIAS  
Séance du 12 décembre 2024**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le jeudi 12 décembre à 16h45, le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 06 décembre, s'est réuni en salle Grand Arc de l'espace François Mitterrand – 2 rue Marius Baboulaz à Montmélián, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS.

*En application des dispositions de l'article R123-17 du code de l'action sociale et des familles, cette séance est sans conditions de quorum : au report de la séance du 03 décembre 2024.*

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres votants : 13

Prénom	Nom	Présents	Avaient donné pouvoir à	Absents et/ou excusés
Eric	BARBIER			X
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	X		
Nicole	BOUVIER			X
Arlette	BRET	X		
Christiane	BRUNET			X
Eve	BUEVOZ	X		
Anne-Marie	CHOLAT	X		
Anne-Marie	COMMUNAL	X		
Hugues	DE BOISRIOU			X
Cécile	DEBRION			X
Suzanne	DIAS	X		
Christiane	FAVRE			X
Jean-Pierre	GUILLAUD	X		
Martine	POMA	X		
Sophie	PONTONNIER			X
Nathalie	REBATEL	X		
Béatrice	SANTAIS	X		
Jacqueline	SCHENKL			X
Jacqueline	TALLIN	X		
Bernard	TURPIN	X		
Elodie	VANACKERE			X
Colette	VIOLENT			X
Christian	COLLOUD	X		
<b>PERSONNEL</b>				
Willy	CHEYNEL	X		
Pierre	BEYRIE	X		
Florian	PEPELLIN	X		
Nadia	FAVRE	X		
Natacha	PONTHUS	X		

### 31-2024 - ADMISSIONS EN NON VALEUR 2024 – BUDGETS PRINCIPAL ET AIDE À DOMICILE

Le 17 octobre 2024, le Service de Gestion Comptable de Chambéry a transmis une liste de créances en non-valeur relative aux budgets Budget Principal et Budget Annexe aide à domicile du CIAS.

#### ❖ Budget Principal (M57)

Le SGC propose la liste NV 7267041715 de 4 titres, émis entre 2015 et 2019, pour un montant total de 440,07 €. 3 concernent le portage de repas et 1 un rappel de salaire.

Exercice	Référence Pièce	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
2015	T-10	158,60 €	Poursuite sans effet
2018	T-18	22,77 €	Personne disparue
2018	T-116	238,80 €	Personne disparue
2019	T-174	19,90 €	Poursuite sans effet
<b>TOTAL =</b>		<b>440,07 €</b>	<b>Liste NV 7267041715</b>

Ces admissions en non-valeur sont imputées au comptes 6541 « Créances admises en non-valeur ».

#### ❖ Budget Annexe Aide à domicile (M22)

Le SGC propose la liste NV 7267091015 de 50 créances d'un montant de 1 140,60 €.

Entre la date d'établissement de la liste et la présente délibération, 2 créances de 19,84 € et 52,18 € ont été réglées par le bénéficiaire, soit 72,02 € à déduire.

Parmi les 48 créances restantes, il est proposé d'en refuser 3 pour les raisons suivantes : connaissance d'héritiers à solliciter et contestation infondée de 2 factures par un bénéficiaire.

Exercice	Pièce	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation	Observation
2019	R-21-97	45,98 €	Poursuite sans effet	Contestation de la facture, à tort
2019	R-911-104	46,48 €	Poursuite sans effet	Contestation de la facture, à tort
2019	R-21-79	16,79 €	Poursuite sans effet	Connaissance d'héritiers par le CIAS
		<b>109,25 €</b>		

Les 45 titres restants ont été émis entre 2013 et 2023 pour un total de 959,33 € répartis comme suit :

- 645,69 € relatifs à des tiers disparus ;
- 302,22 € relatifs à des poursuites sans effet ;
- 11,42 € relatifs à des créances inférieures au seuil de poursuite.

Ces admissions en non-valeur sont imputées au comptes 6541 « Créances admises en non-valeur » du chapitre 016 « Groupe 3 ».

Exercice	Référence Pièce	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
2019	R-41-100	21,32 €	Personne disparue
2019	R-91-95	26,39 €	Personne disparue
2019	R-71-99	26,39 €	Personne disparue
2019	R-61-93	28,42 €	Personne disparue
2019	R-911-98	30,45 €	Personne disparue
2019	R-21-92	32,48 €	Personne disparue
2019	R-1119-92	32,48 €	Personne disparue
2019	R-51-96	34,51 €	Personne disparue
2019	R-931-92	34,51 €	Personne disparue
2019	R-81-97	34,51 €	Personne disparue
2019	R-101-100	38,57 €	Personne disparue
2020	R-81-103	24,36 €	Personne disparue
2020	R-71-100	281,30 €	Personne disparue
2013	T-226	8,00 €	Poursuite sans effet
2015	R-125-77	2,75 €	Poursuite sans effet
2015	R-24-129	5,00 €	Poursuite sans effet
2015	R-3-129	5,75 €	Poursuite sans effet
2015	R-125-110	8,65 €	Poursuite sans effet
2015	R-121-104	39,52 €	Poursuite sans effet
2015	R-231-115	44,96 €	Poursuite sans effet
2016	R-61-77	7,67 €	Poursuite sans effet
2016	R-51-98	0,32 €	Poursuite sans effet
2016	R-31-115	14,58 €	Poursuite sans effet
2017	R-21-89	7,33 €	Poursuite sans effet
2019	R-101-74	40,23 €	Poursuite sans effet
2019	R-91-107	40,23 €	Poursuite sans effet
2019	R-61-80	6,51 €	Poursuite sans effet
2020	T-168	14,00 €	Poursuite sans effet
2020	R-121-71	36,88 €	Poursuite sans effet
2020	R-113-71	6,40 €	Poursuite sans effet
2023	R-71-12	5,93 €	Poursuite sans effet
2023	R-71-71	7,51 €	Poursuite sans effet
2014	T-740	0,02 €	RAR inférieur seuil poursuite
2016	R-91-34	0,03 €	RAR inférieur seuil poursuite
2016	R-31-63	0,01 €	RAR inférieur seuil poursuite
2016	R-25-91	0,08 €	RAR inférieur seuil poursuite
2019	R-41-14	0,02 €	RAR inférieur seuil poursuite
2019	R-91-21	0,01 €	RAR inférieur seuil poursuite
2019	R-911-90	0,68 €	RAR inférieur seuil poursuite
2019	R-41-103	0,60 €	RAR inférieur seuil poursuite
2021	R-31-115	0,50 €	RAR inférieur seuil poursuite
2022	R-81-16	2,00 €	RAR inférieur seuil poursuite
2023	R-71-17	7,31 €	RAR inférieur seuil poursuite
2023	R-51-16	0,10 €	RAR inférieur seuil poursuite
2023	R-11-50	0,06 €	RAR inférieur seuil poursuite
<b>TOTAL =</b>		<b>959,33 €</b>	<b>LISTE NV 7267091015</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration à l'unanimité :**

- **AUTORISE** l'admission en non-valeur des titres irrécouvrables des créances détaillées ci-dessus pour un montant de 440,07 € pour le budget M57 et 959,33 € pour le budget M22 ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits à chacun des budgets 2024 ;
- **AUTORISE** la Présidente à poursuivre les démarches afférentes à ce dossier et à signer tous documents utiles en ce sens.

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.*

**AINSI DELIBERE LES JOUR  
MOIS ET AN QUE DESSUS**

La Secrétaire de séance,



Nadia FAVRE



La Présidente,



Béatrice SANTAIS